

**01 Septembre
2024**



Allée de Bielle Nave
64200
BASSUSSARRY

PROJET EDUCATIF
TERRITORIAL
BASSUSSARRY

2024-2027

Porteurs du Projet :
Michel LAHORGUE : Maire
Emmanuelle DALLET : 1^{ère} Adjointe

Référents Techniques:
Fabien RAVIER : Directeur Général des Services
Olivier GARCIA: Responsable Service Enfance
Jeunesse

PRÉFACE

Qu'est-ce que le Projet Éducatif Territorial (PEDT) ?

« Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du Code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.»

Donc plus précisément le Projet Éducatif Territorial (PEDT) est un outil de coordination et de planification qui vise à favoriser la cohérence des temps éducatifs et à renforcer les partenariats entre les différents acteurs éducatifs sur un territoire donné.

Le PEDT a pour objectif de contribuer à l'épanouissement, à la réussite scolaire et à la socialisation des enfants et des jeunes, en favorisant la complémentarité des actions éducatives et en prenant en compte les besoins spécifiques du territoire. Il implique la collaboration entre les collectivités territoriales, les établissements scolaires, les associations, les parents, et d'autres partenaires locaux.

Le PEDT concerne l'enfance sur des périmètres d'âges précis allant de la naissance à 18 ans.

L'éducation de l'enfant se construit sur différents temps (pendant la classe, avant ou après la classe pendant ses loisirs, lors de ses temps libres,...) en différents lieux (maison, école, centre de loisirs, club sportif, associations culturelles, infrastructures,...).

Les échanges avec les autres enfants et les jeunes sont également importants.

Les actions menées devront assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps de l'enfant dans une concertation renforcée entre les différents acteurs.

INTRODUCTION

Depuis 2002, la ville de Bassussarry s'est inscrite dans une démarche très volontariste en mettant l'éducation au centre de ses priorités.

La municipalité de BASSUSSARRY a non seulement une volonté de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées, mais aussi le souhait de formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux depuis des années et aux travers de nombreux dispositifs : Contrats Temps Libres (CTL) entre 2002 et 2005, puis des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) qui leur ont succédé, le Projet Éducatif Territorial (PEDT) depuis 2014, et du plan mercredi.

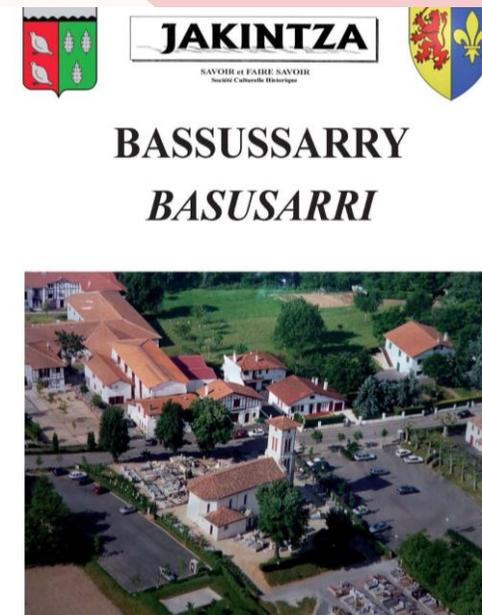
Le but est de pouvoir proposer des services en adéquation avec les besoins des enfants et des jeunes et se positionner en acteur d'une éducation partagée.

L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite de chaque enfant et jeune.

Pour résumer, la politique éducative conduite à l'échelle de la commune de Bassussarry depuis des années s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs (enseignants, parents, animateurs des centres de loisirs extrascolaires, intervenants associatifs, ATSEM...) au sein de ce Projet EDucatif Territorial.

Le PEDT va permettre de continuer à développer la forte politique éducative sur la commune, de continuer à approfondir et à organiser les offres éducatives existantes afin qu'elles se complètent et s'enrichissent.

La municipalité de Bassussarry a toujours eu la volonté de mettre en place des actions cohérentes et ordonnées entre les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services éducatifs adaptés aux besoins et aux capacités des enfants, des jeunes et des parents.



Vue aérienne de l'église de Bassussarry et du centre du village

La commune de Bassussarry se situe dans le Pays Basque , département des Pyrénées-Atlantiques.

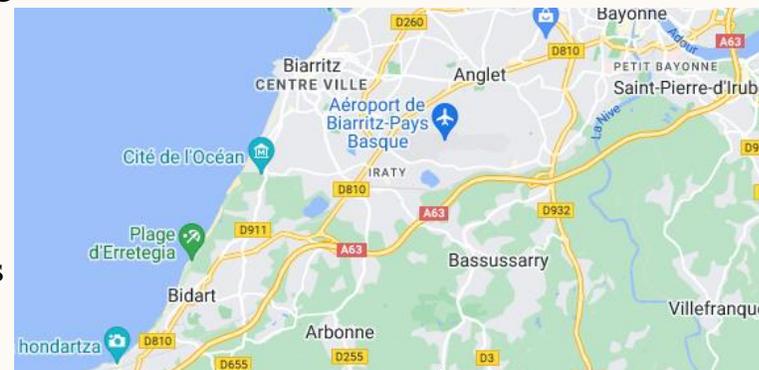
Elle se place dans une zone de transition entre l'espace urbanisé de l'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz (BAB), et le Pays Basque plus rural au Sud.

Bassussarry appartient à la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

La compétence scolaire est de compétence communale,

Concernant l'élémentaire elle est rattachée à la circonscription de Biarritz et pour les établissements secondaires, elle est rattachée à Marracq Bayonne.

La commune n'est pas en zone prioritaire.



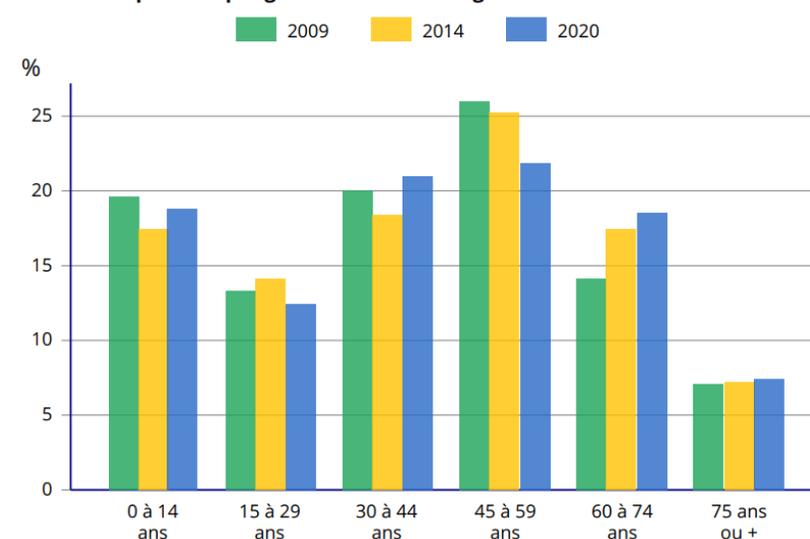
Données locales



Population par grandes tranches d'âges

	2009		2014		2020	
Ensemble	2 420	100,0	2 627	100,0	3 261	100,0
0 à 14 ans	475	19,6	461	17,5	612	18,8
15 à 29 ans	322	13,3	372	14,2	404	12,4
30 à 44 ans	483	20,0	483	18,4	685	21,0
45 à 59 ans	628	26,0	665	25,3	710	21,8
60 à 74 ans	341	14,1	456	17,4	606	18,6
	2009	%	2014	%	2020	%

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

SUR LE TERRITOIRE : LES STRUCTURES ÉDUCATIVES

Une crèche

**Une Maison
d'Assistantes
Maternelles**

Une Ikastola
Qui compte 62 enfants

**Une école primaire
(maternelle et
élémentaire)**

qui compte 286 élèves
(dont 107 bilingues) pour
l'année 2023/2024 (au 1^{er}
janvier 2024) :
PS 27 dont 19 bilingues,
MS 36 dont 15 bilingues,
GS 35 dont 15 bilingues,
CP 37 dont 12 bilingues,
CE1 37 dont 13 bilingues,
CE2 38 dont 12 bilingues ,
CM1 38 dont 12 bilingues
et CM2 38 dont 9
bilingues soit 98
maternelles et 188
élémentaires.

**Accueil Collectifs de
Mineurs (ACM)**

Un Accueil de Loisirs 3 – 11 ans
En 2023 : 306 enfants ont
fréquentés l'accueil de loisirs
durant les vacances et 182 durant
les mercredis

Un Accueil périscolaire
Déclaré accueil de loisirs
Qui reçoit environ 140 enfants en
moyenne

Un Local Jeunes
Déclaré accueil de loisirs
Qui a reçu environ 120 jeunes en
2023

Ado'rizons
Junior Association
Projets Humanitaires

**Un service
Restauration
Scolaire**

**Une Pause
Méridienne**
Non déclarée
accueil de
loisirs

**Un tissu associatif
riche**

Emak Hor Rugby

APE

Association des Parents d'Élèves

Les Mots s'animent

Bibliothèque

Lau Herri Pelote

BIEZ BAT

Tennis, musique Gymnastique,
Danse, Banda, Informatique ...

Adin EDER

Les «Anciens

**ET BEAUCOUP
D'AUTRES :**

Anciens Combattants,
Bassuberritz, Harri Zaharrak
« les vieilles pierres » ...

LES BESOINS DES ENFANTS

BÉBÉS DE 0 À 3 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

- Besoins physiologiques (alimentation, sommeil et mouvement)
- Besoin d'affection, de sécurité et de communication
- Besoin de repères et d'habitudes
- Prise de conscience de son corps et de sa personne
- Exploration du milieu
- Besoin d'expérience et de manipulation
- Besoin d'autonomie

ACTIVITÉS POSSIBLES

- Comptines et chants
- Contes, histoires et marionnettes
- Activités sensorielles (stimulation par les bruits, les couleurs, les matières...)
- Activités créatives (dessin, peinture avec les doigts, pâte à modeler, gommettes, coloriages, etc.)
- Parcours de motricité
- Jeux de construction
- Jeux d'imitation (jouer à la marchande, à la poupée, à la maîtresse, au pompier, au docteur, au policier, etc.)



ENFANTS DE 6 À 8 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

- Besoins physiologiques (alimentation, sommeil et mouvement)
- Besoin d'affection, de sécurité et de communication
- Identification aux parents du même sexe
- Prise de conscience de son corps et de sa personne
- Exploration du milieu, besoin d'expérience et de manipulation
- Curiosité du sexe opposé
- Besoin de socialisation (sens du donner et du recevoir, d'échange)

ACTIVITÉS POSSIBLES

- Chants, contes et jeux dansés
- Déguisements et maquillage
- Activités créatives et de bricolage
- Activités de construction (cabanes, cerfs-volants, etc.)
- Activités sportives (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)
- Jeux d'échanges et collections
- Ateliers cuisine
- Découverte d'un milieu / de la nature



ENFANTS DE 8 À 10 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

- Besoins physiologiques (alimentation, sommeil et mouvement)
- Besoin d'affection, de sécurité et de communication
- Les parents ne sont plus la seule référence (les copains, le maître, l'animateur)
- Apparition d'un besoin de compétition, de se mesurer à l'autre
- Besoin de justice et d'équité
- Début d'une séparation filles/garçons (on ne joue plus ensemble)
- La socialisation s'affirme (la bande de copains, la règle)
- Besoin de s'exprimer par des réalisations achevées : l'objet

ACTIVITÉS POSSIBLES

- Début des grands jeux (jeux de piste, chasse au trésor, olympiades, etc.)
- Activités sportives et baignade (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)
- Activités de construction (cabanes, cerfs-volants, maquettes, etc.)
- Activités créatives et de bricolage
- Activités d'expression
- Lecture, contes, histoires
- Chants, danses et jeux dansés
- Découverte d'un milieu / de la nature
- Activités autogérées (sous la surveillance d'un adulte)



ENFANTS DE 10 À 12 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

- Besoins physiologiques (alimentation, sommeil et mouvement)
- Besoin d'affection, de sécurité et de communication
- Besoin de se situer comme « grands », on ne joue plus avec les « petits » et on rejette les jeux de « petits »
- Besoin de compétition
- Besoin de justice et d'équité
- La séparation des sexes devient opposition dans certaines occasions
- Formation des bandes
- Maturation (généralement plus rapide pour les filles)

ACTIVITÉS POSSIBLES

- Grands jeux (jeux de piste, chasse au trésor, cluedo, etc.)
- Activités sportives et de plein air (jeux de compétition, rallyes, défis, etc.)
- Activités créatives élaborées
- Activités d'expression
- Lecture (BD, romans, mangas, etc.)
- Chants et danses
- Découverte d'un milieu / de la nature (cueillette, création d'un herbier, etc.)
- Balades à la journée et camping
- Activités autogérées (sous la surveillance d'un adulte)



ENFANTS DE 3 À 6 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

- Besoins physiologiques (alimentation, sommeil et mouvement)
- Besoin d'affection, de sécurité et de communication
- Identification aux parents du même sexe
- Prise de conscience de son corps et de sa personne
- Exploration du milieu, besoin d'expérience et de manipulation
- Curiosité du sexe opposé
- Instabilité et variation des intérêts

ACTIVITÉS POSSIBLES

- Comptines, chants, contes et marionnettes
- Activités créatives et de bricolage
- Activités manuelles autour de la sensorialité (pâte à sel, pâte à modeler, peinture avec les doigts, etc.)
- Activités sportives (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, parcours, relais, défis, courses, etc.)
- Ateliers cuisine
- Jeux d'imitation (jouer à la marchande, à la poupée, à la maîtresse, au pompier, au docteur, au policier, etc.)



ADOLESCENTS DE 14 À 17 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

- Besoins physiologiques (alimentation, sommeil et mouvement)
- Besoin d'affection, de sécurité et de communication
- Besoins sexuels
- Affirmation de la personnalité, besoin d'indépendance et d'autonomie
- Recherche de ses limites, de celles des autres et du système en général
- Besoin de discussions, de réflexions, ambivalence dans les comportements (besoin de groupe et de solitude... besoin de se dépenser à fond, et de ne rien faire)
- Besoin de conflits (opposition systématique)
- Négation des valeurs : idéalisation mais aussi identification (modèles)

ACTIVITÉS POSSIBLES

- Les activités sont organisées collectivement, laissant des possibilités d'initiatives, de propositions, de choix et éventuellement de refus
- Sports collectifs
- Jeux de coopération
- Jeux de rôle
- Organisation de débats, matchs d'impro, moments de discussions et d'échanges
- Activités d'expression très élaborées (techniques audiovisuelles et informatiques, etc.)
- Activités créatives très élaborées
- Lecture et musique
- Activités autogérées (sous la supervision d'un adulte)



LE PEDT 2024/2027 À BASSUSSARRY

Pour préparer l'avenir des enfants et des jeunes, la Ville de Bassussarry souhaite leur dédier le PEDT 2024-2027. Il ne concerne pas uniquement l'éducation, l'enfance et la jeunesse, il irrigue également le champ de la culture, des sports, du développement durable, de la réussite éducative, de la solidarité, du handicap, de la restauration scolaire et de l'accueil des usagers. La diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Cette démarche a pour vocation de permettre, aux différents acteurs qui gravitent autour de l'enfant, de se rassembler et de renforcer leurs liens pour formaliser une continuité éducative.

Ce PEDT traduit également l'engagement de la municipalité, ses priorités et ses principes. Il définit le sens de ses actions. Il fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

Ce projet permet :

- aux familles de mieux connaître les objectifs éducatifs de la municipalité à qui elles confient leurs enfants et de confronter ces objectifs à leurs propres valeurs et/ou attentes,
- aux équipes d'animation de connaître les priorités éducatives pour calibrer leurs projets pédagogiques, leurs projets d'animation et leurs fiches d'activité,
- d'observer les éventuels dysfonctionnements et incohérences entre le fonctionnement de l'accueil et les objectifs éducatifs énoncés.

LES PÉRIMÈTRES RETENUS POUR LE PEDT 2024/2027

Les signataires – partenaires institutionnels

La ville – Bassussarry :

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Les instances

COMITÉ DE SUIVI qui se réunit 1 fois par an :

Direction Générale des Services et responsable du Service Enfance Jeunesse

Directrice de l'école

CAF 64 : 1 Conseillère de Territoire Action Sociale

SDJES 64 : 1 Conseillère de Technique et Pédagogique

Les acteurs associatifs

Représentants du milieu associatif, culturel et sportifs : la bibliothèque, le club de rugby Emak-Hor, le club de pelote Lau Herri, OREKATUA, Adin Eder, la BIEZ BAT banda, tennis, danse, gymnastique...

Les Parents : Représentants élus du Conseil d'École, A.P.E. (Association des Parents d'Élèves).

COMMISSIONS SOCIALES qui se réunit tous les 2 mois

Direction Générale des Services et responsable du Service Enfance Jeunesse

Élus de la ville

Les objectifs Educatifs de la commune de Bassussarry

1- Renforcer la cohérence des actions mises en œuvre sur le territoire et veiller à la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant : L'éducation, une responsabilité partagée.

- Articuler de façon cohérente le projet d'école avec les actions hors temps scolaire

2 - Permettre l'Accessibilité à une offre éducative diversifiée de qualité pour tous les enfants et les jeunes durant l'accueil périscolaire et extrascolaire.

- Développer l'accès aux activités sportives, culturelles, scientifiques et technologiques au plus grand nombre
- Développer l'inclusion des jeunes en situation de handicap
- Veiller continuellement à prévenir et lutter contre toutes formes de discrimination et de harcèlement

3 - Mettre en œuvre une véritable démarche de projet participatif et concerté avec les familles et les jeunes.

- Valoriser et développer des actions intergénérationnelles
- Favoriser les échanges
- Valoriser la capacité d'initiative des enfants et des jeunes

4 - Favoriser la réussite scolaire.



1 Temps concernés :

Scolaire, Périscolaire, Extrascolaire et temps de Loisirs des enfants et des jeunes.

➔ Tous les temps de l'enfant



2 Tranches d'âges concernés :

3 – 17 ans (Enfance)



Structures d'accueil concernées :

Les équipements éducatifs, culturels et sportifs



4 La durée:

1^{er} septembre 2023

Au

1^{er} septembre 2027

LES STRUCTURES SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES CONCERNÉES

ÉCOLE
PUBLIQUE

Accueil de
loisirs
Périscolaire

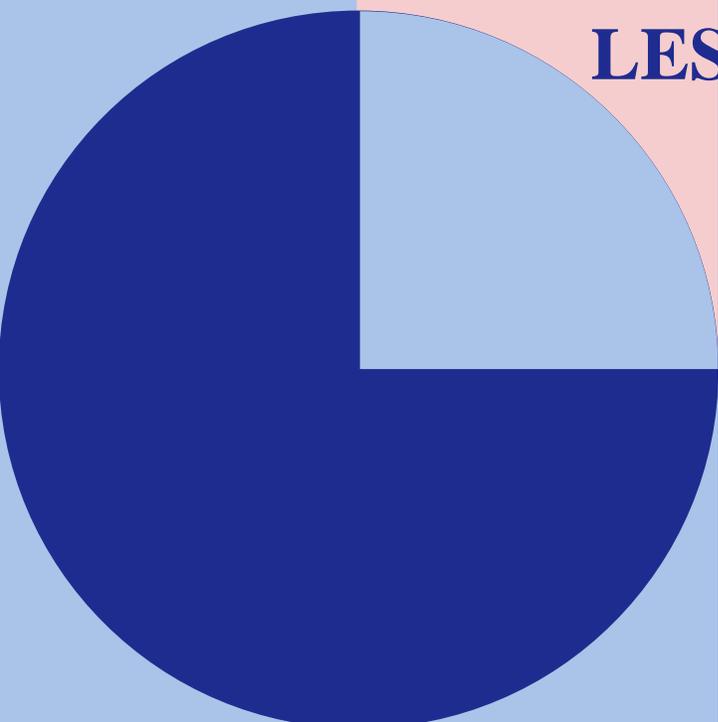
Accueil de
loisirs
Mercredis

Accueil de
loisirs
Vacances

Local Jeunes

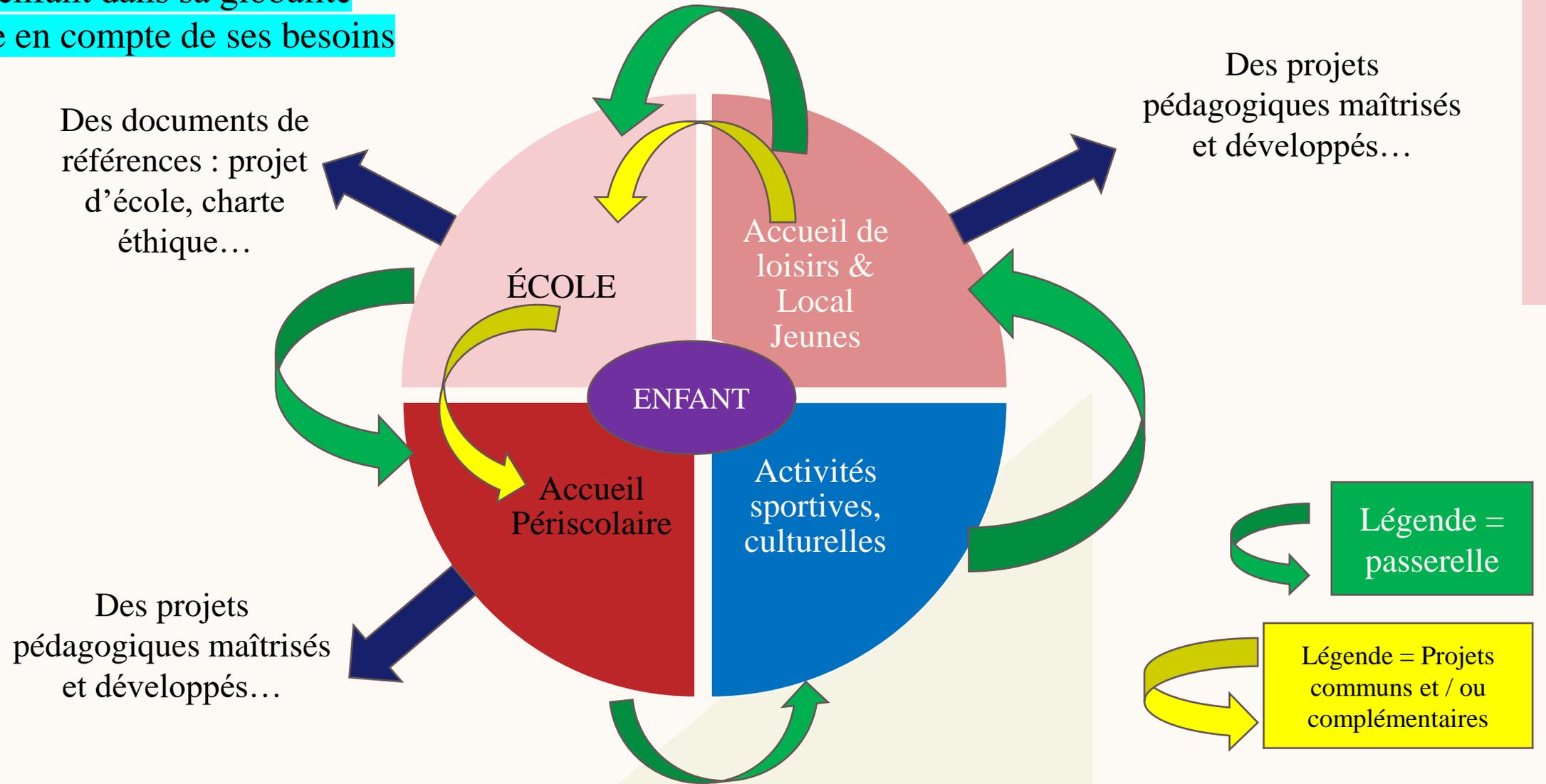
PAUSE
MÉRIDIENNE

RESTAURATION



L'enfant au cœur du Projet
Prise en compte de la journée de
l'enfant dans sa globalité
Prise en compte de ses besoins

ORGANISATION POUR LA MISE EN PLACE DU PEDT





MON CHRONO-REPERE MA JOURNEE D'ENFANT



matin

midi

soir

7h15

8h45

12h00

14h00

16h45

18h30

Accueil Péri-scolaire

Personnel : ATSEMS bien identifiées ce qui facilite ainsi le lien avec les enfants, l'école et les parents

Temps d'accueil du matin :

Une attention particulière à la qualité de l'accueil, aménagement d'espaces calmes, aménagement d'espaces de jeux libres adaptés

École

Personnel : 1 ATSEM par classe

Des règles communes avec l'école, des projets communs, des passerelles pour la transition accueil péri-scolaire et l'école

Des échanges avec les enseignants sur les enfants, les spécificités de certains, une coordination en ce qui concerne les entrées, les sorties...

Pause Méridienne

Une attention particulière au temps du repas (bruit, durée, climat relationnel).

Des temps libres durant la pause méridienne qui tiennent compte à la fois des besoins de détente, de dépense physique et de calme. Aménagement d'espaces de repos. Aménagement d'espaces de jeux libres adaptés.

Personnel : ATSEM et animateurs bien identifiés ce qui facilite ainsi le lien avec l'école, le service de restauration et les enfants.

APC durant le temps de Pause Méridienne

Coordination avec le service Restauration, Pause méridienne et l'école

Activité avec l'association POP English durant le temps de Pause Méridienne

Coordination avec le service Restauration et Pause Méridienne

École

Personnel : 1 ATSEM par classe

Temps de repos géré par une ATSEM, qui débute sur le temps Pause Méridienne de 13h à 15h

Des règles communes avec l'école, des projets communs, des passerelles pour la transition accueil péri-scolaire et l'école

Accueil Péri-scolaire

Temps d'accueil du soir :

L'accueil péri-scolaire est déclaré en accueil de loisirs, encadré par des professionnels, durant lequel des activités sont proposées au jour le jour. L'enfant a la possibilité d'y participer ou pas.

Des activités manuelles, sportives, scientifiques, culturelles d'expression sont proposées.

Une salle devoir mise à disposition pour les CE1 et plus en autonomie,

Personnel : ATSEMS et animateurs permanents bien identifiés ce qui facilite ainsi le lien avec les enfants, l'école et les parents.

Des passerelles sont proposées avec les associations pour permettre à l'enfant de participer à son activité sur le temps péri-scolaire, d'en partir et d'y revenir si les parents le souhaitent : tennis, pelote, gymnastique, danse...

Coordination avec le service et les associations.

Prise en compte de l'enfant durant sa journée pendant l'école

LE MERCREDI



Prise en compte de l'enfant durant sa journée au centre de loisirs

7h30

18h30

7h30

Arrivée échelonnée*

9h30

Temps d'activités

11h30
13h*

Temps de restauration

14h30

Temps d'activités

17h00

Départ échelonné*

Centre de Loisirs – JOURNÉE COMPLÈTE

Demi Journée Matin

Repas

Demi Journée Après-Midi

Accueil du matin :

Une attention particulière à la qualité de l'accueil, aménagement d'espaces calmes, aménagement d'espaces de jeux libres adaptés

Les animateurs travaillant au centre de loisirs le mercredi interviennent dans les écoles, sur les temps périscolaires et sont déjà bien identifiés ce qui **facilite ainsi le lien avec les enfants, les écoles, les parents.**

Proposer une offre éducative diversifiée de qualité : activités sportives, culturelles, scientifiques, technologiques....

Des projets pédagogiques maîtrisés et développés depuis de longues années

Une continuité éducative avec l'école sur ce temps là : règles, projets communs...

Des passerelles existent avec les associations pour que l'enfant puisse pratiquer son activité durant le temps de centre de loisirs et y revenir

Permettre aux parents d'inscrire leur enfant en demi journée pour qu'il puisse aussi pratiquer des activités sportives, culturelles....

Prise en compte
de l'enfant durant sa journée
au centre de loisirs



LES VACANCES SCOLAIRES



Centre de Loisirs – JOURNÉE COMPLÈTE

Accueil du matin :

Une attention particulière à la qualité de l'accueil, aménagement d'espaces calmes, aménagement d'espaces de jeux libres adaptés

Les animateurs travaillant durant les vacances scolaires reviennent d'année en année pour la plupart d'entre eux et sont déjà bien identifiés ce qui **facilite ainsi le lien avec les enfants et les parents.**

Proposer une offre éducative diversifiée de qualité : activités sportives, culturelles, scientifiques, technologiques....

Des projets pédagogiques maîtrisés et développés depuis de longues années

Des passerelles existent avec les associations pour que l'enfant puisse pratiquer son activité durant le temps de centre de loisirs et y revenir

Des séjours sont à proposer, terrain privilégié et propice à de multiples expérimentations et apprentissage : Séjours divers et variés, certains à construire avec les enfants/jeunes, certains à faire dans des structures ayant le label « colos apprenantes »...



LE LOCAL JEUNES : LES MISSIONS

Mettre en œuvre une véritable démarche de projet participatif avec les jeunes

La mission d'accueil :

Accueillir le jeune constitue une mission essentielle pour la collectivité qui doit prendre en compte tous les jeunes.

La fonction d'accueil ne peut se réduire à la seule fonction de garde ou de surveillance.

L'accueil consiste à recevoir le jeune, au sens étymologique de terme : accepter quelqu'un, laisser entrer.

C'est une démarche d'accompagnement dans le respect de la différence de chacun.

La mission d'activité :

Accueillir pour quoi faire ? Accompagner vers quoi ?

Chacune de ces fonctions doit l'une et l'autre conduire le jeune vers des propositions d'activités ludiques et éducatives.

Le Local Jeunes doit s'ouvrir sur son environnement, en permettant l'accès des jeunes qui le fréquentent, à des activités qui existent sur le territoire local (sportives, culturelles, manuelles, de plein air, séjours...).

Il se situera au cœur d'une dynamique locale, en offrant au jeune, un lieu de découverte, d'échanges, d'initiation et d'expérimentation.

La mission de socialisation :

Tout temps de loisirs est occasion de socialisation, de rencontres et d'expériences relationnelles avec l'autre, semblable et différent.

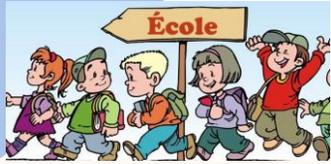
Le Local Jeunes assure le brassage social et culturel sans lequel il n'y a pas réellement d'apprentissage de la vie en société, fondé sur l'écoute et le respect de chacun.

Les rendre Acteurs et auteurs de leurs loisirs, de leur projet

Des sondages réguliers sont faits auprès des jeunes pour connaître leurs envies et adapter les propositions d'activités à leurs demandes.

LES MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS

En 2023 : budget consacré au fonctionnement :



152.908 €



291.770 €



439.628€



16.409 €



Une ATSEM par classe de maternelles

Du personnel formé et diplômé

Un coordinateur, un adjoint, 10 animateurs permanents

Plus de 20 animateurs saisonniers

Taux d'encadrement

Périscolaire (avec un PEDT)	1 animateur pour 14 enfants de - 6 ans	1 animateur pour 18 enfants de + 6 ans
Périscolaire (sans un PEDT)	1 animateur pour 10 enfants de - 6 ans	1 animateur pour 14 enfants de + 6 ans
Périscolaire MERCREDIS (sans PEDT et plan Mercredi)	1 animateur pour 8 enfants de - 6 ans	1 animateur pour 12 enfants de + 6 ans
Périscolaire MERCREDIS (avec PEDT et plan Mercredi)	1 animateur pour 10 enfants de - 6 ans	1 animateur pour 14 enfants de + 6 ans
EXTRASCOLAIRE	1 animateur pour 8 enfants de - 6 ans	1 animateur pour 12 enfants de + 6 ans

SUR LE TERRITOIRE : LES INFRASTRUCTURES À DISPOSITION



Des aires
de jeux



Un centre
associatif
mutualisé



Des
équipements
sportifs :
fronton,
tennis, tennis
couvert...

Stade
Mendibista

Des parcs

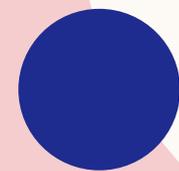
Une école

Un centre de loisirs
au sein de l'école

Un restaurant
scolaire

Des forêts, aires de
pétanque, une maison
pour tous...

Un local
Jeunes



L'INFORMATION AUX FAMILLES

Des outils modernes, pratiques, actualisés permettent aux familles d'être informées

Un portail famille

Un site internet



Bassussarry
Ongi Etorri

BASSUSSARRY

Accueil de loisirs, Périscolaire, Restauration scolaire, Mairie de Bassussarry
Allée Bielle Nave 64200 Bassussarry
Tél. ALSH et périscolaire : 05.59.43.38.35 / 06.16.75.21.91
Tél Restauration scolaire : 06.27.86.06.82

Bienvenue sur le portail famille de la mairie de Bassussarry

Le Centre de Loisirs est fermé les samedis, dimanches et jours fériés ainsi que la dernière semaine d'Août et pendant les vacances de Noël.

PRÉLÈVEMENT : Si vous souhaitez opter pour la première fois au prélèvement automatique pour le Service Enfance Jeunesse (Accueil de loisirs, accueil périscolaire, Local Jeunes), merci de remplir l'autorisation de prélèvement.

Votre identifiant

Votre mot de passe [Mot de passe oublié](#)

 Me connecter

Vos enfants ne sont pas encore inscrits à l'école

En application de l'article 34 de la loi n°78-17 "Informatique et Liberté" du 6 janvier 1978, et du règlement général sur la protection des données personnelles du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition sur les données vous concernant. Vous avez la possibilité de demander ces informations. Ces informations vous seront transmises par courrier postal à l'adresse que vous avez indiquée lors de votre dernière inscription.

[Accès encadrement](#)





Accueil | [Découvrir Bassussarry](#) | [La Mairie](#) | [Intercommunalité](#) | [Vivre à Bassussarry](#) | [Droits et démarches](#) | [Économie & tourisme](#)

Accueil » Vivre à Bassussarry » **Enfance, Jeunesse**

Vivre à Bassussarry

- Associations
- Petite enfance
- Enfance, Jeunesse**
- Le projet Educatif Territorial
- Bibliothèque
- Sports et loisirs
- Agenda des manifestations
- Culture
- Santé
- Numéros et liens utiles
- Transports

Enfance, Jeunesse
Haurrak

- Écoles +
- La restauration scolaire +
- L'accueil périscolaire +
- L'Accueil de Loisirs +
- Le Local Jeunes +

TARIFICATION AUX FAMILLES



Ces tarifs sont
d'actualités à ce jour,
mais sont
susceptibles d'être
modifiés.

ACCUEIL PERISCOLAIRE



Les tarifs à compter du 1er septembre 2023

Familles nombreuses : ½ tarif à partir du 3^{ème} enfant présent à l'accueil périscolaire

• Pour les enfants domiciliés à Bassussarry

ABONNEMENTS MENSUELS	QF ≤ 750 €	QF ≥ 751 €
Abonnement Matin	13 €	16 €
Abonnement Soir	15 €	19 €
Abonnement Matin & Soir	20 €	26 €

• Pour les enfants domiciliés hors Bassussarry

ABONNEMENTS MENSUELS	QF ≤ 750 €	QF ≥ 751 €
Abonnement Matin	14 €	17 €
Abonnement Soir	16 €	20 €
Abonnement Matin & Soir	21 €	27 €

⇒ OCCASIONNEL : 2,5 € par présence sur un temps d'accueil



DE PLUS, LE TARIF EST UNE MOYENNE CALCULEE SUR L'ANNEE SCOLAIRE DONC L'ABONNEMENT DOIT ÊTRE REGLE TOUTS LES MOIS DE SEPTEMBRE à JUIN, MÊME SI L'ENFANT NE FREQUENTE PAS L'ACCUEIL DURANT UN MOIS (sauf en raison d'une absence prolongée à l'école pour raison de santé ou déménagement ou changement d'école ou changement de situation professionnelle d'un des parents).

CENTRE DE LOISIRS

Pour les familles bénéficiaires de l'Aide aux Temps Libres (QF ≤ 750) de la CAF: l'aide aux temps libre (4,00 €/jour ou 2,00€/½ journée) est déductible de ces tarifs.

Familles nombreuses : ½ tarif à partir du 3^{ème} enfant présent au CLSH.

Possibilité d'accueil à la demi-journée avec repas, mais le tarif à la journée sera appliqué.

Pour les familles non domiciliées à Bassussarry, sous réserve de disponibilité de places, un supplément de 2€/jour ou 1 €/½ journée sera appliqué aux tarifs ci-dessus.

Quotient * Familial	Enfant de Bassussarry		Enfant hors Bassussarry	
	JOURNÉE	½ JOURNÉE	JOURNÉE	½ JOURNÉE
De 0 à 650 €	8 €	4 €	10 €	5 €
De 651 à 750 €	10 €	5 €	12 €	6 €
De 751 à 1000 €	12 €	6 €	14 €	7 €
De 1001 à 1500 €	15 €	8 €	17 €	9 €
+ de 1500 €	17 €	10 €	19 €	11 €

La CAF des
Pyrénées-Atlantiques
accompagne
financièrement
notre structure
(Prestation de
Service, CTG,
Aides à
l'investissement)



* Calcul du Quotient Familial (QF) : Revenu net imposable divisé par 12, puis divisé par le nombre de parts.

ATTENTION !!! Une pénalité de 5€ sera appliquée pour tout retard du soir à l'accueil périscolaire ainsi qu'au centre de loisirs.

ARTICULATION ET OUTILS DE FINANCEMENT

Ce PEDT, vient conforter et développer un travail déjà en place entre l'école, le centre de loisirs et le monde associatif.

En effet la commune a signé un CEJ en 2012, renouvelé en 2015 et en 2018, la CTG en 2020, qui a dynamisé l'accueil périscolaire et extrascolaire.

Le projet pédagogique du centre de loisirs découle des objectifs éducatifs déterminés dans le PEDT.

Il est souhaitable avec l'accord de tous les acteurs que des actions communes soient menées entre l'école et le centre de loisirs tout en respectant les champs de compétences des uns et des autres.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATIONS

Deux types de critères sont retenus :

Evaluation des effets et des conditions de mises en œuvre

Sur les effets :

Sur le partenariat, sur les projets communs, sur la diversification d'activité et leurs nombres.

Sur le public ciblé :

En terme comportemental :

1. Favoriser l'épanouissement de l'enfant.
2. Apprendre à se confronter à la différence, surmonter ses appréhensions.
3. Etablir des rapports privilégiés (avec les adultes) différents de ceux établis lors du temps scolaire.
4. Permettre la poursuite de la socialisation de l'enfant.

En termes d'ouverture à l'environnement culturel, sportif et social :

1. Accroissement des intérêts de l'enfant pour les activités extrascolaires afin de stimuler leur réussite dans le scolaire.
2. Augmentation de la fréquentation des structures associatives et municipales à la disposition du public durant l'année.
3. Découverte et appropriation des lieux permettant cette découverte (équipements sportifs, bibliothèque, associations)

Les conditions de mise en œuvre :

Sur le projet, sur le suivi (nombre de participants), sur les actions abouties, les freins.

Sur la budgétisation, coût, partenariat financier...

Opinions des publics : enfants, parents, associations, élus....

CONCLUSION

La volonté de la commune au travers de ce nouveau PEDT, est de réaffirmer la co-construction éducative ainsi que le travail en transversalité de tous les partenaires.

En effet, nous restons convaincus que l'épanouissement et le développement de l'enfant passent par un lien affirmé et une communication accrue entre tous les acteurs qui l'entourent.

Ce PEDT vaut pour Projet Éducatif

La réglementation concernant les mineurs accueillis hors du domicile parental s'inscrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles. Ce code prévoit, dans son article L 227-4, qu'un projet éducatif doit être établi.

Les activités physiques et sportives en ACM dépendent du code du sport